



**ACADÉMIE CHÂLONNAISE DE
BILLARD**

Complexe Gérard Philippe
Avenue du Général Sarrail
51000 Châlons en Champagne
Tél. : 03 26 64 28 70



L'ACADÉMIE CHÂLONNAISE DE BILLARD ORGANISE UN TOURNOI À LA LIBRE

LE SAMEDI 12 JANVIER 2019

Catégorie : homologué (en cours d'homologation), réservé aux licenciés FFB classés au maximum en Nationale 3 à la Libre

Participants : 15 joueurs maximum, sur 4 billards de 2m80

Droit d'engagement : 20 euros + 12 euros / repas

Horaires : début des matchs à 8h30.

Date limite d'inscription : le 8 janvier 2019 (ou éventuellement sur place, dans la limite des places disponibles)

Récompenses :

1 ^{er} : 80 €	2 ^{ème} : 40 €	3 ^{ème} : 25 €	4 ^{ème} : 15 €
1 ^{er} R1: 10 €	2 ^{ème} R1: 5 €	1 ^{er} R2 : 10 €	2 ^{ème} R2 : 5 €

Meilleure série : 10 €

(récompenses éventuellement recalculées s'il y a moins de 15 joueurs, de façon à redistribuer les deux tiers du montant des engagements)

RÈGLEMENT

Article 1 :

L'Académie Châlonnaise de Billard (ACB) organise, le samedi 12 janvier 2019, dans ses locaux situés Complexe Gérard Philippe, Avenue du Général Sarrail à Châlons en Champagne, un tournoi à la partie libre, réservé aux joueurs licenciés FFB, classés au maximum en Nationale 3 à la Libre. Ce tournoi est homologué, tous les matchs seront saisis sur le site « ffb sportif ».

Les droits d'engagement sont fixés à 20 euros par personne.

Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée chez le directeur sportif du tournoi, qui sera :

Philippe BAT'TIN, 19 avenue Jeanne d'Arc 51000 Châlons en Champagne.

(Inscriptions préférentiellement par mail, à l'adresse : philippe.battin@wanadoo.fr)

Il sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus au présent règlement.

La date limite d'inscription est fixée au mardi 8 janvier, 20 heures. Néanmoins, des engagements pourront éventuellement être pris sur place le jour du tournoi, dans la limite des places disponibles.

Les frais d'inscription (ainsi que les frais de repas, voir ci-après) pourront être envoyés à la même adresse.

Chaque joueur désirant s'inscrire devra spécifier son nom, son prénom, son numéro de licence, son club et sa catégorie / moyenne (ou à défaut, sa dernière catégorie / moyenne connue). Les chèques seront libellés à l'ordre de l'ACB.

Article 2 :

Le tournoi se déroulera sur quatre billards 2m80, de la façon suivante :

- Première phase (8 heures 30) : les joueurs sont répartis en 5 poules de 3 selon le système du serpent, avec classement préalable à la moyenne générale de l'année en cours, ou à défaut la dernière moyenne connue. (si le quota de 15 joueurs n'est pas atteint, il y aura une ou plusieurs poules de 2).

Dans chaque poule, tous les matchs seront disputés. Cette phase se déroulera en distance réduite 2 de la catégorie Nationale 3, soit 120 points au grand coin, avec limitation à 20 reprises.

- Deuxième phase (14 heures) : à l'issue de la phase de poules, un classement général, de 1 à 15, est établi. (classement déterminé par la place dans la poule, puis les points de match, puis la moyenne générale, puis la moyenne particulière). Les joueurs disputent alors un tableau à élimination directe, commençant en huitième de finale. Cette phase se jouera en distance réduite 1 de la catégorie N3, soit 150 points au grand coin, avec limitation à 20 reprises.

Article 3 :

Le montant des récompenses s'élèvera à 200 euros, répartis de la façon suivante :

1^{er} : 80 € 2^{ème} : 40 € 3^{ème} : 25 € 4^{ème} : 15 €

1^{er} R1: 10 € 2^{ème} R1: 5 € 1^{er} R2 : 10 € 2^{ème} R2 : 5 €

Il sera de plus attribué une prime de 10 € à l'auteur de la meilleure série de la journée.

Dans le cas où le total des joueurs inscrits serait inférieur à 15, l'ACB se réserve la possibilité de recalculer, au prorata, le montant de toutes les récompenses, de façon à redistribuer les deux tiers du montant des engagements.

Article 4 :

L'heure de fin du tournoi et de remise des récompenses est estimée à 20 heures.

L'ACB garantit à chaque joueur de disputer un minimum de 3 matchs.

Article 5 :

Les joueurs se présenteront pour pointage et tirage au sort à 8h15. En cas de retard, le joueur concerné sera irrévocablement éliminé.

Article 6 :

L'ACB proposera une buvette, et il sera possible de déjeuner sur place, au prix unique de 12 €, ce prix comprenant entrée, viande, pommes de terre rôties, fromage, dessert.

Le repas est à réserver au moment de l'inscription, avec possibilité de choisir sa viande dans la fiche d'inscription ci-après.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TOURNOI DE L'ACADÉMIE CHÂLONNAISE DE BILLARD

TOURNOI À LA LIBRE DU 12 JANVIER 2019

Nom :

Prénom :

Club :

N° de licence :

Catégorie à la Libre :

Moyenne :

REPAS (12 euros / personne): Choix de la viande

- Poulet ☐
- Jambonneau ☐
- Saucisse fumée ☐

Renvoyer ce formulaire, éventuellement accompagné du chèque d'engagement (plus les repas des accompagnateurs éventuels) à :

**Philippe BATTIN
19 avenue Jeanne d'Arc
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE**

(ou par mail : philippe.battin@wanadoo.fr)

Paiement : Droit d'engagement : 20,00 €

Repas : 12,00 €

Repas pour accompagnateurs : _____ × 12,00 € = _____ €

Total à payer : € (Chèque à l'ordre de : Académie Châlonnaise de Billard)